Ville d'HAUBOURDIN

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par **l'Association fête de la Rive Gauche à l'occasion de leur vide-greniers du samedi 17 juin 2023** ;
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes mesures pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération ;

Stationnement et circulation
n° 8.3.151/2023

ARRETONS

ARTICLE 1 :
A compter du vendredi 16 juin 2023 à 20h au samedi 17 juin 2023 à 20h00, la circulation et le stationnement seront interdits pour tout véhicule rue de la Motte, rue Joseph Bara, rue du Quai, place Clémenceau et une partie de la rue Victor Loridan.
Seront considérés comme gênants, les véhicules restés en stationnement dans les rues précitées.
ARTICLE 2 :
Le Comité des Fêtes de la Rive Gauche sera chargé de la pose des barrières et des panneaux de signalisation (prêt par les services municipaux à partir du vendredi 16 juin 2023 - à déposer chez Mr PENNINGER au 35 rue joseph Bara).
ARTICLE 3 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 29 mars 2023

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement